

de la sécurité de l'Atlantique nord. Nos représentants participent depuis le 6 juillet aux pourparlers qui se tiennent à Washington entre la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada. Ces entretiens, qui n'avaient aucun caractère officiel, n'engageaient à rien. Il y a quelques semaines, on est convenu de saisir les Gouvernements intéressés des problèmes soulevés au cours de ces conversations.

Après avoir étudié la question, le Gouvernement canadien a fait savoir aux autres pays qui ont participé aux pourparlers de Washington, qu'il était prêt à négocier en vue de conclure avec eux et avec les autres États de l'Atlantique nord un pacte régional de sécurité collective. Les grandes lignes du pacte de l'Atlantique nord auquel aspire le Gouvernement canadien, et les effets que la conclusion d'un tel traité comporteraient pour le Canada, ressortent nettement des déclarations faites au cours des dix derniers mois par M. King, M. Saint-Laurent, M. Claxton et moi-même. La première étape des pourparlers de Washington est terminée. Tout traité qu'on pourra conclure devra obtenir l'approbation du Parlement.

Déclarations antérieures

Les textes suivants sont tirés de déclarations formulées par le Gouvernement du 20 janvier au 25 octobre, relativement au projet de traité de l'Atlantique nord.

Le 20 janvier, au cours d'une allocution prononcée à Ottawa, le premier ministre, M. Mackenzie King, s'exprimait en ces termes:

Tant que le communisme menacera la liberté de l'univers, le maintien d'effectifs militaires prépondérants restera nécessaire à la défense de cette liberté. En outre, il faudra que règne au sein des nations un degré d'unité tel qu'il soit impossible de les vaincre et les détruire les unes après les autres.

Le jour de la signature du Traité de Bruxelles (le 17 mars 1948), le premier ministre formulait la déclaration suivante à la Chambre des communes:

Ce pacte constitue beaucoup plus qu'une simple alliance à l'ancienne mode. Il réalise dans une certaine mesure l'idéal d'une sécurité collective assurée par un accord conclu aux termes de la charte des Nations Unies. Il constitue de ce fait un pas vers la paix, et il est probable qu'il sera suivi d'autres mesures du même genre jusqu'à ce que tous les États libres soient groupés en une association réunissant tous ceux qui sont disposés à accepter les responsabilités qu'implique l'assistance mutuelle en vue d'empêcher l'agression et de préserver la paix... Le Gouvernement canadien a suivi de près les événements survenus récemment sur la scène internationale. Les populations de tous les pays libres peuvent être assurées que le Canada participera pleinement à tout mouvement visant à donner suite au projet d'établissement d'un régime efficace de sécurité collective par la conclusion de pactes régionaux, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le 29 avril, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Louis Saint-Laurent, affirmait que les États libres, ou certains d'entre eux, devraient peut-être sous peu se consulter sur les meilleurs moyens à prendre afin d'établir une ligue de sécurité collective groupant des États disposés à accepter des obligations plus précises et plus onéreuses que celles que prévoit la Charte des Nations Unies, en retour d'une sécurité nationale plus grande que n'assure maintenant à ses membres l'Organisation des Nations Unies. Il signalait qu'une telle ligue de sécurité collective pourrait bien naître du projet d'Union occidentale, qui prend corps en Europe, soulignant que le but de la ligue ne serait pas simplement négatif; la ligue tendrait plutôt à créer un contre-courant dynamique opposé au communisme, un contre-courant en provenance d'une société libre, prospère et avide de progrès. Il concluait:

La population du Canada désire, j'en suis sûr, que le Canada participe pleinement à la création et au maintien, au service de la paix, de cette prépondérance de la puissance morale, économique et militaire, ainsi que de l'unité essentielle à son emploi efficace.